

RETRAIT DU CPE !

Les dernières décisions gouvernementales relatives à l'emploi des jeunes, ont été annoncées brutalement au mépris de toute concertation.

La discrimination à l'encontre des jeunes, l'aggravation de la précarité pour tous les salariés qu'il entraîne, imposent le RETRAIT du Contrat Première Embauche.

C'est ainsi que :

- les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, UNSA, USS du Gers**
- les organisations d'étudiants et de lycéens UNEF et UNL.**
- ainsi que la FCPE du Gers**

appellent les salariés, les étudiants et les lycéens

- à participer au RASSEMBLEMENT qui aura lieu le**

Mardi 7 Février 2006
à partir de 11H00 aux allées d'Etigny
à Auch

- ou à organiser des rassemblements ce même jour dans d'autres villes du département .**



F.S.U
Ch. de la Réthourie
32000 AUCH

Non au contrat de première embauche La jeunesse mérite un autre avenir !

Le gouvernement a choisi le passage en force pour imposer un Contrat de Première Embauche qui au nom de l'emploi est un nouveau coup porté à l'avenir des jeunes mais aussi constitue un pas supplémentaire dans la remise en cause du Code du Travail.

La précarité généralisée pour les jeunes

La principale caractéristique du CPE, c'est qu'il s'agit d'un contrat de travail qui peut être résilié sans motif pendant deux ans. C'est à dire que les jeunes ainsi recrutés vont pendant toute cette période être à la merci de l'arbitraire patronal, sous la menace d'un licenciement qui pourra intervenir à tout moment avec simplement quinze jours de préavis.

Déjà la majorité des jeunes passe par des périodes de précarité avant d'accéder à un emploi stable (emplois aidés, CDD, intérim, stages...) : le CPE se rajoute aux multiples formes d'emplois précaires. Et qui peut penser que les employeurs n'auront pas recours aux CPE y compris lorsqu'ils auront besoin de recruter sur des emplois stables ? On appelle cela « l'effet d'aubaine ». En fait, pour tous les jeunes, quelle que soit leur formation et leur qualification, c'est la perspective d'une précarité généralisée et obligatoire. Et sans la moindre garantie de déboucher sur un emploi fixe ! Comment construire un projet de vie dans ces conditions ?

Une menace pour tous

Après le Contrat Nouvelle Embauche (entreprises de moins de 20 salariés), après les CDD pour les seniors, après la réduction de l'indemnisation du chômage, le CPE donne un nouveau coup de boutoir au droit du travail : la vieille revendication du patronat de pouvoir licencier sans entrave se voit confortée. De moins en moins d'emplois vont relever du Contrat à Durée Indéterminée. Le Premier Ministre annonce son intention de travailler à une réforme du CDI : on peut craindre le pire dans ce contexte, d'autant que les orientations européennes préconisent de « réexaminer le niveau de flexibilité offert » par les contrats de travail. Tout comme pour le statut de la Fonction Publique qui, dans une telle logique, risque de faire figure « d'insupportable archaïsme ».

La précarité et la flexibilité ne font pas l'emploi

Pendant qu'il développe la précarité, le gouvernement s'obstine dans une politique qui a fait la preuve de son échec en matière d'emploi : poursuite de la baisse des « charges » sur les bas salaires, élargissement des exonérations fiscales, développement de la flexibilité et remise en cause de la réduction du temps de travail, allongement de la durée de cotisations nécessaire pour une retraite à taux plein, refus de recourir à l'augmentation des salaires comme facteur de croissance, abandon des ambitions en matière de formation et de recherche, baisse des recrutements dans la fonction publique, suppression massive d'emplois.

Avoir une politique ambitieuse de l'emploi, notamment en faveur des jeunes, ce n'est pas développer la précarité mais bien changer de politique : augmenter les salaires, conforter les droits et la sécurité du travail, développer le service public d'éducation et de recherche, avoir une politique de l'emploi public répondant aux besoins.

**La FSU appelle tous
les personnels à être
dans l'action le 7
février avec les jeunes
et les autres salariés**

**et à participer aux
manifestations et aux
rassemblements pour
le retrait du CPE.**

**La FSU a déposé un
préavis de grève pour
ceux qui auraient besoin
d'y recourir pour participer
aux manifestations**

**Renseignements:
fsu32@fsu.fr /
05.62.05.42.51 /
06.84.72.94.55**